



Licenciement pour grossesse

Par **drissdaniel**, le **28/12/2013** à **08:14**

Bonjour,

Mon employeur qui était très satisfait de mon travail , ma licencié pour faute grave des que j'ai été en congés maternité.

je vais organiser ma défense mais mon accouchement est prévu dans un mois j' avais une mutuelle de groupe où dois je inscrire mon enfant puisque je suis en possession de sa lettre de licenciement même si ce dernier n'est pas valable dois-je changer en urgence de mutuelle pour pouvoir inscrire mon enfant.

D'autre part ne s'agit-il pas de discrimination , en cdi depuis plus de deux ans mon employeur ne donne pas de préavis ni indemnité de rupture.

Ce dernier avait annulé le licenciement le jour de l'entretien, car il y avait un tiers présent syndicaliste puis est revenu sur sa décision par courrier en me faisant porter le chapeau pour ses fautes de gestion.

merci pour votre aide

Par **malochon**, le **28/12/2013** à **10:24**

Bonjour

Contactez l'inspection du travail pour expliquer votre situation. Le licenciement que vous

décrivez n'est pas légal
Bon courage